

ABONNEMENT

Saumur :

Un an . . . . . 30 fr.  
Six mois . . . . . 16  
Trois mois . . . . . 8

Poste :

Un an . . . . . 35 fr.  
Six mois . . . . . 18  
Trois mois . . . . . 10

On s'abonne :

A SAUMUR,  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste,  
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 30  
Réclames, — . . . 50  
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 28 DÉCEMBRE

## LES MEA CULPA

Dans la semaine qui a précédé Noël nous avons eu le spectacle édifiant de plusieurs confessions d'opportunistes qui ont fait pénitence avec plus ou moins de modestie.

Après la confession publique de M. Challemel-Lacour au Sénat, on pouvait attendre le même acte de contrition de M. Ferry à la Chambre, mais ce dernier a eu peur sans doute qu'on ne votât pas l'impression de son discours, en admettant même qu'on lui permit de le prononcer.

Il a donc fait ses petits *mea culpa* à huis clos devant un public ami, décidé d'avance à lui adoucir, par des applaudissements, l'amertume des aveux.

Dans ces larmes de crocodiles versées par les plus grands flibustiers politiques sur des erreurs qu'ils ont été un peu longs à apercevoir et à déplorer, ce qui frappe le plus, c'est que ces messieurs se confessent en accusant les autres beaucoup plus qu'en reconnaissant leurs fautes personnelles.

Les opportunistes rappellent en la circonstance ces pénitents de légendes qui accusent les péchés du voisin et dissimulent les leurs. Il est notoire par exemple que M. Challemel-Lacour s'est frappé la poitrine... sur le dos des radicaux, avec une componction que M. Floquet, victime de ce repentir, a pu trouver exagérée.

Les radicaux ne sont au pouvoir, officiellement, que depuis moins d'une année, et la vérité nous oblige à dire que depuis leur entrée au ministère, ils n'ont guère aggravé les fautes de leurs prédécesseurs. Ils nous semblent donc que quand M. Challemel-Lacour et M. Ferry se plaignent qu'on ait troublé la paix religieuse, ils devraient un peu se souvenir que ce n'est pas M. Floquet qui a proposé l'article 7.

Ce n'est pas non plus M. Floquet qui a expulsé le duc d'Aumale dont la *République*

française demande aujourd'hui le rappel à cor et à cris.

Ce n'est pas Floquet qui a inventé et fait voter la loi d'enseignement laïque, immorale, arbitraire, anti-libérale et ruineuse.

C'est un ministre opportuniste qui a porté le coup à l'immovibilité des magistrats et par suite diminué le respect de la magistrature.

Enfin, je crois que c'est M. Ferry et non M. Floquet qui a commis le Tootkin, ce gros péché mortel dont nos opportunistes oublient de se confesser, probablement parce que cet aveu les étrangle. Dans la discussion du budget, il y aurait eu cependant place pour quelques réflexions sur cette entreprise ruineuse qui a dévoré tant de millions et qui en dévorera encore bien d'autres.

Tout compte fait, je ne sais nul gré aux opportunistes de leurs palinodies, car ils n'ont pas le repentir qui mérite le pardon, et ils se sont bornés à dire : « C'est la faute de Floquet ! » S'ils eussent été sincères, ils eussent déclaré : « Nous avons fait bien des bêtises en écoutant les radicaux ; nous le regrettons et nous voulons, en nous séparant désormais d'eux dans nos votes, réparer autant que possible nos erreurs. »

M. Ferry, qui passe pour très malin dans son parti, est un entêté borné qui ne voit pas les situations politiques exactement. Il commet une faute invraisemblable en menaçant la liberté de la Presse, et ce n'est pas encore ce procédé qui le rendra plus populaire. Il n'est guère plus intelligent lorsque, se campant en face du boulangisme, qui est quatre fois plus gros que lui, il a l'air de vouloir l'enlever par ses phrases provocantes : « Nous autres, nous ne voulons pas de révision ! »

Chez M. Reinach, les appels à la clémence en faveur du duc d'Aumale ne sont pas moins typiques, et il est bien certain que si aujourd'hui les opportunistes pouvaient échanger Boulanger contre son ancien général, ils l'enverraient volontiers le remplacer à Bruxelles.

M. le duc d'Aumale, en supposant que

Floquet daignât être clément à son égard, n'accepterait pas, je suppose, la situation honteuse du petit garçon puni, repentant et promettant de « ne plus le faire », position que sa grâce sollicitée de M. Carnot en même temps que celle de quelqu'assassin, semblerait manifestement impliquer.

Et le mot de la fin de tout ce remue-ménage opportuniste est bien celui de Tolain au Sénat : « Êtes-vous bien armé au moins, M. Floquet ? Si vous n'êtes pas suffisamment armé par les lois, armez-vous d'avantage !... Un malheur est si vite arrivé !... »

Oui, décidément, ces opportunistes ne méritent pas l'absolution. Ce n'est pas l'acte de contrition du repentir qu'ils nous ont murmuré, c'est celui de la peur !

LOUIS BAUME.

## L'élection de la Seine

Aucun nom n'est sérieusement mis en avant par les journaux républicains pour l'opposer à la candidature Boulanger.

La candidature de M. Vacquerie semble avoir perdu beaucoup de terrain depuis mardi ; quant à celle du général Février, lancée par le journal *Paris*, elle est nettement repoussée par le parti ouvrier et pas sérieusement prise en considération par les journaux.

Les candidatures Darlot, Jacques et Hovelacque sont combattues par la *République française*, qui les qualifie de candidatures de division et de provocation.

Le Comité central possibiliste se réunira le 4 janvier pour décider s'il doit présenter la candidature de M. Joffrin.

Un reporter du *Figaro* a eu une entrevue avec M. Ferdinand Duval et M. Denys Cochin sur l'attitude des conservateurs à l'égard de la candidature Boulanger.

M. Duval estime que les conservateurs ne peuvent pas voter pour le général Boulanger qui ne leur a donné aucun gage sérieux, au contraire.

M. Cochin est convaincu que les conservateurs ont tout intérêt à combattre le gé-

ral Boulanger et qu'ils ne doivent voter pour lui à aucune condition.

Le *Figaro* conclut de ces déclarations, que les Comités conservateurs de la Seine combattront l'élection Boulanger.

Le *Journal des Débats* dit que les directeurs de l'Association républicaine du Centenaire de 1789 et ceux de la Société des Droits de l'homme et du citoyen ont enlaidé des pourparlers en vue d'arrêter le choix d'un candidat unique qui serait opposé à M. le général Boulanger.

« Une réunion a eu lieu mardi et elle n'a abouti naturellement à aucun résultat ; mais un assez grand nombre de candidatures, la plupart déjà connues d'ailleurs, ont été mises en avant. C'est ainsi qu'on a discuté les noms de MM. Vacquerie, Pierre Baudin, Joffrin, Hovelacque, Darlot, Jacques, et même ceux de députés déjà élus à Paris, tels que M. Anatole de La Forge. Mais tous ces noms ont soulevé diverses objections et ont été à peu près abandonnés. »

« La seule résolution qui ait été prise est, en somme, qu'il fallait opposer au général Boulanger un seul candidat républicain, et que ce candidat devait être si bien choisi que son nom ne soulevât aucune objection ni parmi les radicaux, ni parmi les modérés, ni même dans le parti ouvrier. »

« On conçoit que, dans ces conditions, la décision définitive tarde encore quelque temps. Mais, à en juger par les discussions confuses qui ont déjà eu lieu, ce seraient MM. Vacquerie ou Pierre Baudin qui auraient le plus de chance d'être choisis, au moins pour le moment. »

## INFORMATIONS

A LA CHAMBRE

Hier jeudi, séance morne avec une centaine de députés. Les amendements de la Droite n'en sont pas moins repoussés à des majorités d'environ 350 voix. Les députés présents disposent des bulletins des absents.

5 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## L'ÉVADÉ

Par Raoul de Navery

Cornélie oubliait donc un peu que la tristesse des temps apportait à tous de préoccupations graves. Un coin d'azur lui cachait les orages s'amoncelant dans le ciel. bercée par son rêve, elle s'y abandonnait joyeuse. Aussi, tandis que Grotius s'absorbait dans des craintes politiques chaque jour trop justifiées, que Marie ne voyait, au milieu des difficultés présentes et des dangers à venir, que l'homme à qui elle vouait sa vie, Cornélie laissait ses seize ans s'envoler à la suite d'un rêve ; et quand Grotius et Marie le comprenaient, ils échangeaient un indulgent sourire, se souvenant qu'eux aussi avaient connu cette grande joie de s'aimer avant de se le dire. Ils croyaient faits l'un pour l'autre ceux dont ils formaient le cœur, et, loin de les attrister, les joies de ces enfants les consolèrent.

— Ne sors-tu pas aujourd'hui ? dit Marie à Grotius, quand le repas fut achevé.

— Non, je travaille. Avant que de nouvelles complications surgissent dans une situation déjà

trop tendue, je veux terminer un livre qui a besoin d'être élaboré dans la solitude et la paix ; je veux cependant m'entretenir avec les enfants.

Grotius fit un signe. Cornelius, Pieter et Dietrich le suivirent.

Le cabinet de travail de Grotius avait pour principale décoration quatre énormes bibliothèques renfermant les chefs-d'œuvre du génie humain, écrits dans toutes les langues. Ces langues, Grotius les parlait et les traduisait avec une égale facilité. Il avait composé sa bibliothèque avec amour. Toute sa vie intelligente s'y concentrait et s'y doublait. Au-dessus des grands meubles d'ébène, des bustes de marbre reproduisaient les traits des hommes qui honorent l'humanité par leurs talents. Ses regards aimaient à chercher sur ces fronts la trace du doigt divin qui les marqua pour l'immortalité. Entre les bibliothèques, divers portraits lui rappelaient les êtres chers à son cœur. Sur un énorme bureau s'entassaient des papiers, des livres, des manuscrits, des cartes marines, car le génie de Grotius semblait doué d'une universalité miraculeuse. Tout ce qu'il effleurait s'illuminait soudainement pour son intelligence. Il savait comme d'intuition. La science, la philosophie, la poésie n'avaient pour lui aucun secret. Enfant, il était célébre ; jeune homme il devint le premier des poètes dramatiques. A l'époque de sa vie où il était parvenu, l'Europe entière l'enviait aux Provinces-

Unies. Il n'était pas un souverain soucieux de l'avancement des sciences qui n'eût adressé à Grotius des propositions aussi flatteuses que séduisantes. On avait réuni pour le tenter les offres de la fortune et les attractions de l'orgueil. Mais il était une chose que Grotius préférait à l'or, aux titres, aux honneurs, c'était sa patrie. Cette patrie pour laquelle il avait lutté, souffert en même temps que Barneveldt, lui semblait toujours, en dépit des agitations qu'elle recelait et des périls dans lesquels elle l'entraînait, mériter son amour et ses sacrifices. Il avait aidé à sa libération, créé en partie sa puissance, ouvert les mers à sa flotte, doublé son commerce et mis à son front une couronne de conquérante. Il pouvait se dire, dans son orgueilleux amour, qu'elle était son œuvre. Il souffrait en elle et par elle ; néanmoins il l'aimait toujours avec une égale passion, un même enthousiasme. Aussi ni les prières de Louis XIII tant de fois renouvelées, ni les avances de Christine de Suède, ni les desirs de la Russie ne l'attiraient. Si la bataille devenait inévitable entre les citoyens défenseurs des droits des Provinces-Unies et Maurice de Nassau prêt à les violer, il voulait être présent à la lutte, lancer sa parole vengeresse et défendre au prix de son sang les intérêts du pays.

Il ne chérissait sa renommée que pour en faire hommage à cette patrie si chère, et cependant, plus d'une fois, le souvenir d'une fable mytologi-

que lui revenait à la mémoire : Saturne dévorant ses propres fils.

Au-delà de lui, dans ce cabinet de travail aux vastes proportions, tout concourait à lui rappeler le labeur constant de sa vie, en même temps que les affections qui en étaient le rayonnement et la grâce.

Au-dessus de la vaste cheminée, un portrait souriait : Marie Regensberg vêtue de blanc, couronnée de jeunesse, telle qu'elle lui apparut le jour où elle marcha à l'autel. Cette angélique figure semblait toujours nouvelle pour lui, et son charme pénétrant ne s'affaiblissait jamais.

Quand il reentra dans son cabinet, après le dîner, ce ne fut point cependant sur Marie qu'il fit les yeux, mais sur l'écueil de la famille, le gentilhomme franc-comtois qui avait été la souche des Groof. Il parut un moment interroger l'ancêtre, le consulter sur ce qu'il avait à dire ; puis il s'assit, et fit signe à ses fils de prendre des sièges.

Ceux-ci obéirent. A mesure que se prolongeait entre eux et leur père un silence inquiet, ils se demandaient le motif de cette réunion, la cause de cette solennité inattendue.

Grotius les regarda tous trois : jeunes, beaux, prêts à entrer dans la phase ardente où la sève bouillonne dans les veines, afflue au cerveau, enfante les grandes choses et crée des chefs-d'œuvre. Cependant, la vue de ses fils n'amena point un



Ainsi les deux tiers des membres de la Gauche votent par procuration, condamnant des propositions souvent très importantes dont ils ignorent même le texte.

Pourquoi y mettraient-ils plus de façons? Il ne s'agit que de la loi militaire!

Dans cette loi d'ailleurs les républicains n'envisagent que deux choses : l'assujettissement des séminaristes au séjour de la caserne et l'attribution des dispenses de service à l'administration. Le reste les intéresse fort peu.

Ils ne laissent pas M. Labordère; tout ce que ce grand organisateur a décidé est parait; d'avance on lui a accordé tout ce qu'il désire. Il veut l'armée, qu'il la prenne. Que peut-on refuser au moderne Carnot qui prétend bouleverser toute notre organisation militaire afin d'organiser les clercs et de fournir des armes électorales à ces messieurs de la Gauche? On ne lui refuse rien.

#### LE CONSEIL DES MINISTRES

On attendait ses délibérations, non sans curiosité; déception générale lorsqu'on a appris que les ministres ne s'étaient point réunis hier, sous le prétexte que la présence de M. Floquet était indispensable à la séance « matinale » du Luxembourg. Or le Sénat a discuté principalement la question des Haras! Il a continué, dans la séance du soir, la discussion du budget des travaux publics. Le président du conseil n'a point pris la parole. Aussi commentait-on fort dans les couloirs des Chambres l'ajournement du conseil, alors que l'élection de Paris figurait à son ordre du jour.

On a su toutefois que les ministres avaient longuement causé dans le salon du Luxembourg réservé aux membres du gouvernement. Ces hésitations faisaient supposer que les dissentiments entre les membres du cabinet étaient plus profonds que jamais. Les opportunistes ne se gênaient point pour dire à haute voix, dans les couloirs, que « s'il existait un gouvernement » il n'y aurait pas autant d'hésitations. Le conseil des ministres se tiendra donc demain samedi seulement à l'Élysée.

#### LA DÉMISSION DE M. LOCKROY

Le bruit en a circulé. On prétendait que le ministre de l'instruction publique, très mécontent du blâme qui lui avait été infligé au Sénat et plus encore de l'hostilité générale que son attitude politique a rencontrée tant au Palais-Bourbon qu'au Luxembourg, songerait à démissionner. Ses amis démentaient toutefois toute résolution ferme. Quelque malin, sans doute, avait lancé la nouvelle que le « premier élu » de Paris, point du tout découragé, avait proposé, en effet, de donner sa démission de ministre, de député ensuite, mais pour combattre corps à corps avec le général Boulanger sur le terrain électoral.....

#### Pile ou Face

L'Événement est bien inquiet au sujet de la prochaine élection. Il dit :

« Rien d'impossible à qui tient Paris.

sourire sur des lèvres qui jadis s'ouvraient aisément pour la gaieté, et sa tristesse parut s'accroître. Il cessa de le regarder, comme s'il cherchait à saisir, loin devant lui, les lignes d'images effacées à demi dans le lointain des souvenirs.

Enfin, d'une voix lente :

— Je ne suis pas content de vous.

Les jeunes gens haussèrent le front, comprenant sans doute qu'ils méritaient ce reproche.

— Je ne suis pas content, reprit le père dont l'accent s'imprégna d'une autorité croissante, et j'ai voulu vous le dire dans cette salle où se trouvent les portraits des ancêtres, où je conserve comme des reliques les souvenirs de mon enfance et de ma jeunesse. Qu'êtes-vous? Que faites-vous? Ah! je le sais, on répète en vous désignant : « Ce sont les fils de Grotius. » Ce nom éveillé en votre faveur une indulgence dont vous devriez rougir. J'ai trop tardé à vous adresser des reproches. J'aurais voulu être compris à demi-mot, obéi avant d'avoir commandé. Ma tendresse plaçait votre cause. Je devenais faible à force de vous aimer. Mais une voix parle plus haut que mon affection; le bras qui me précipite au-devant d'événements inconnus peut vous attirer. Les enfants que vous êtes doivent subitement devenir des hommes. Ce que n'a pu la pensée de me plaire, les exigences du présent l'obtiendront. Dieu me laisse un jour pour vous délaier et vous montrer la route

Voilà pourquoi la campagne que le hasard vient d'ouvrir est d'une importance capitale. C'est le sort des élections de 1889 qui va être jugé sur un coup de dé. C'est la République jouée à pile ou face.

Si la République en est au point d'être jouée, en un seul jour, à pile ou face, il faut reconnaître qu'elle ne tient pas à grand'chose.

#### « GERMINIE LACERTEUX »

Dans la séance tenue mercredi matin, de 9 heures à midi, au Luxembourg, et au cours de laquelle on a discuté les budgets des beaux-arts et de la guerre, une intéressante discussion a été soulevée par M. Halgan. L'honorable sénateur a demandé que le ministre des beaux-arts mit fin au scandale d'une représentation à l'Odéon, théâtre subventionné par l'État et qui souille les esprits et brave l'honnêteté publique. M. Lockroy s'est dérobé en prétextant que la censure avait seule qualité pour agir, qu'elle l'avait fait suffisamment; qu'au reste, ce qui est littéraire est rarement immoral et que *Germinie Lacerieux* est excessivement littéraire. Jamais ministre n'avait soutenu pareille doctrine. L'énergique protestation de MM. de Lareinty, de Herdrel, Halgan, de Pressensé sera approuvée par l'opinion publique qui jugera, comme il le mérite, le langage ministériel.

#### RÈGLEMENTATION

### Internationale du Travail

#### EN FAVEUR DES OUVRIERS

DISCOURS ET PROPOSITIONS DE M. L'ABBÉ GARNIER

Au Congrès de Lille

Messieurs,

Dans le monde entier, on se préoccupe de la question ouvrière : chaque parti propose sa solution. Disciples de Celui qui disait : *J'aime le peuple, je suis rempli de compassion pour ses maux* et qui se fit ouvrier pour résoudre la question ouvrière, nous manquerions à notre devoir si nous ne cherchions pas, par tous les moyens, à remédier aux causes qui ont amené cette question au point de gravité où nous la voyons aujourd'hui.

Cette obligation s'impose d'autant plus que la solution donnée par Jésus-Christ, il y a deux mille ans, est toujours la seule vraie, et il sera particulièrement touchant, de vous voir, vous, patrons, et industriels chrétiens, puiser dans votre foi la généreuse initiative d'une nouvelle application de cette solution nécessaire.

Mais, de l'aveu de tous, le plus intrépide dévouement se trouve réduit, au moins dans une certaine mesure, à une véritable impuissance par les nécessités de la concurrence entre les différentes nations.

Le monde entier, grâce à la facilité et à la promptitude des relations commerciales, ne forme plus aujourd'hui qu'un seul marché. Pour améliorer la situation de l'ouvrier, il faut unifier les conditions de la production dans le monde entier. Si

du devoir, j'en profite : demain me sera peut-être retiré.

— Mon père ! s'écria Districh avec élan.

— Je le sais, tu m'aimes, dit Grotius dont le regard s'adoucit; les études premières me devaient satisfaire; tu progressais; mais depuis quelques mois, tu oublies qu'heure dépensée ne nous est rendue.

— Je vais redoubler de zèle, mon père.

(A suivre.)

#### Théâtre de Saumur

TOURNÉE PLET

TÉTREL, ex-Directeur du théâtre d'Amiens, administrateur.

SAMEDI 29 Décembre 1888

Avec le concours de

M. PLET, du Palais-Royal; M<sup>lle</sup> CARINA, du Palais-Royal; M. LEGRENAY, du Vaudeville; M. Paul CHAUB, du Vaudeville; M<sup>lle</sup> BLANCHETEAU, du Palais-Royal; M. G. BARBIER, du Gymnase; M. LEGRENAY fils, du Théâtre Cluny.

Une seule représentation du grand succès du théâtre du Palais-Royal

### LE PARFUM

Comédie en 3 actes, de MM. Er. Blum et R. Toché

On commencera par

### HORACE ET LILINE

Comédie en 1 acte, par M. Er. Blum.

un seul industriel ou une seule nation les modifie, comment se retrouvera-t-il, sur ce marché universel, en état de lutter avec les concurrents qui auront conservé les anciennes conditions de production?

C'est ainsi qu'on en arrive partout à parler d'une réglementation internationale du travail, et c'est pourquoi je viens soumettre à votre adhésion une proposition qui complètera certainement parmi les plus importantes.

Alors d'en bien préciser la portée, je voudrais vous exposer :

I. Sur quels points porterait cette réglementation;

II. Pourquoi elle est nécessaire;

III. Comment elle pourrait s'établir.

I.

Elle porterait sur quatre points seulement :

1° Les conditions auxquelles les enfants seront admis à travailler dans les usines; 2° Les conditions auxquelles les femmes pourront prendre part au même travail; 3° Le repos du dimanche; 4° La limitation des heures du travail quotidien.

Il faut d'abord s'occuper de l'enfant, parce qu'il est vraiment horrible de voir trop souvent l'industrie tuer le corps et l'âme des petits enfants qu'elle emploie, en les faisant travailler trop jeunes, trop longtemps chaque jour ou dans des conditions inacceptables. D'un autre côté, tant qu'il n'y a pas d'entente préalable, l'industriel tend, non seulement à utiliser de plus en plus les petits enfants dont le travail est moins rétribué, mais encore à perfectionner assez les machines pour pouvoir leur en confier la direction et ainsi surpasser ses concurrents par une production plus économique.

Ensuite, il faut s'occuper du travail des femmes dans les usines. C'est pour les mêmes raisons et aussi parce que l'ouvrière est souvent mère de famille. Le travail illimité de jour et de nuit auquel on la soumet souvent ne peut manquer de nuire gravement à sa santé et à celle de ses enfants. Il ruine d'ailleurs la bonne éducation des enfants, entrave la vie de famille et atteint dans sa source celle de la société.

Vient en troisième lieu le repos du dimanche. Le corps de l'ouvrier n'est pas de fer; il lui faut de temps en temps un repos plus prolongé que celui de la nuit. Proudhon a démontré physiologiquement que ce repos doit revenir un jour sur sept; si son corps a besoin du dimanche pour refaire ses forces, l'âme, la plus noble partie de lui-même, en a besoin pour conserver ses saines, pour vivre de sa vie propre. Faute d'une législation internationale, certains industriels travaillent le dimanche afin de développer leur production et d'écraser leurs concurrents. C'est une véritable servitude pour les ouvriers et les employés. Aussi, les voyons-nous se révolter partout contre cette exploitation injuste de leur vie. Qui pourrait les en blâmer? Est-ce que l'homme est une machine qu'on puisse traiter comme les machines de fer et d'acier? Est-ce que la nature n'a pas des exigences qui doivent être respectées? L'immense majorité du genre humain ne serait-elle sur la terre que pour assurer à quelques-uns le moyen de satisfaire plus promptement leur ambition ou leur cupidité? Pour rendre effectif le repos du dimanche, il faudrait, semble-t-il, arrêter le travail dès le samedi midi, afin de permettre de faire les réparations convenables. Tout le monde s'accorde à reconnaître la nécessité de cet arrêt, au moins pour les femmes, pour qu'elles puissent vaquer à la préparation du dimanche.

Enfin, il faut s'entendre sur la durée normale de la journée de travail. Il est inhumain d'exploiter les forces de l'ouvrier comme on le fait parfois, de le surmener par des fatigues excessives, qui engendrent une vieillesse prématurée. Le patron doit respecter les limites naturelles des forces de l'organisme humain. C'est abuser de son autorité, que de demander à l'ouvrier des journées de 14, 15, 16 heures. On a remarqué du reste que les dernières heures d'une longue journée donnent au travail bien inférieur à celui des premières. Pour justifier ces journées exorbitantes, on invoque les nécessités de la concurrence; on ne pourra plus le faire quand le travail se fera partout dans les mêmes conditions. C'est précisément ce qui nécessite une réglementation internationale.

II

De ce simple exposé je puis conclure que cette réglementation s'impose de trois côtés, à la fois, au point de vue économique, hygiénique et moral. Un mot de ces trois aspects de la question.

1° Elle s'impose comme mesure économique, pour deux raisons surtout. D'abord c'est afin de diminuer le nombre des prolétaires et des gens

sans travail. Si, au lieu de ruiner les forces des travailleurs en les occupant le dimanche, ou bien un trop grand nombre d'heures par jour, on consentait à se tenir dans de justes limites, alors pour la même quantité d'heures de travail à faire il y aurait beaucoup plus d'hommes occupés. De même, si les femmes et les enfants étaient employés dans de justes proportions, les hommes auraient généralement plus d'occupation. C'est la première raison.

La seconde est une raison d'équité. Il faut placer tous les peuples dans des conditions équitables de concurrence. Supposons qu'un peuple puisse employer librement les enfants dans les usines dès l'âge de dix ans, comme cela existe effectivement en Angleterre, en Italie, en Danemark et en Espagne, et qu'il y ait ainsi un million d'enfants au-dessous de 12 ans occupés dans les usines, au prix moyen de 1 fr. par jour, leur travail d'une journée coûte un million de francs. Dans les pays plus humains qui ne voudraient pas employer les enfants au-dessous de 12 ans, ce même travail, étant fait par des enfants plus âgés ou par des hommes au prix moyen de 2 fr. 50 par jour, coûterait 2 millions 1/2. C'est une perte d'un million et demi par jour, 450 millions par an. Cette perte doit se retrouver dans la vente des produits, c'est-à-dire que les industriels de ces derniers pays ne peuvent pas soutenir la concurrence, ils commencent par ne plus gagner; ils en arrivent à perdre et ils finissent par succomber précisément parce qu'ils ont eu le courage de favoriser plus énergiquement les intérêts de la classe ouvrière.

2° Au point de vue hygiénique, tout ce qu'on peut dire sur les bienfaits du repos dominical, sur la nécessité de ne pas surmener les enfants, de les élever dans tout le sens de ce mot, c'est-à-dire de donner à leur intelligence le temps de s'instruire, à leur corps le temps de se développer, à leur âme le moyen de se former, peut être justement invoqué à l'appui de notre thèse. Mais c'est surtout pour les femmes que ces prescriptions salutaires s'imposent. L'ouvrière, qui est mère de famille, dépense ses forces à ce double titre; sa constitution physique, qui est moins forte que celle de l'homme, est plus mise à contribution que celle de ce dernier et ne tarde pas à être ébranlée. Que dire de ses enfants? C'est à peine si elle peut en élever quelques-uns. Dans certains pays, le tiers de ceux qui sont nés viables meurent dans la première année de leur vie. En Allemagne, cette proportion est même dépassée. La statistique atteste qu'il y en a 35 pour cent, à Trautenau; 38 pour cent à Reichenberg, 41 pour cent à Friedland qui meurent dans la première année.

Ceux qui échappent à ce premier massacre des innocents ne sont pas assurés pour longtemps. On constate que le nombre de ceux qui atteignent l'âge de 6 à 8 ans est cinq fois moins considérable que si leurs mères avaient un autre état. A Manchester, il y en a 98 0/0; à Lille, 95 0/0, qui meurent avant cinq ans. On remarque qu'à Mulhouse il a suffi de dispenser les mères de tout travail, six semaines avant et après leurs couches, tout en leur payant leur salaire, pour abaisser la mortalité de 38 à 23 0/0.

Certaines nations ont déjà fait quelques prescriptions sur ce point. La Suisse interdit d'employer les femmes huit semaines avant et après leurs couches; l'Autriche n'exige que quatre semaines, l'Allemagne trois. La Suisse et l'Autriche ont défendu le travail de nuit pour la femme. Mais cette réglementation est incomplète, et d'ailleurs son défaut d'uniformité est un inconvénient qu'il est urgent de faire disparaître au plus tôt.

3° Au point de vue moral, la conclusion n'en est pas moins impérieuse. Est-il moral de voir les enfants grandir, dès dix ans, au milieu des scandales de la fabrique? Est-il moral de voir ceux qui ne travaillent pas courir les rues exposés à tous les dangers du corps et de l'âme, parce que leur mère, au lieu d'être à la maison, travaille à la fabrique? Est-il moral de voir l'esprit de famille anéanti, le foyer détruit, ou bien le père réduit à faire le ménage et à préparer les repas, parce que la femme, dont le travail est plus apprécié, soit à cause de la finesse de sa main, soit à cause de la modicité du salaire qu'elle reçoit, est à l'usine pour gagner le pain de la famille? Est-il moral de voir le dimanche profané, l'immense majorité d'une nation rester étrangère à toute idée religieuse, à toute vie intellectuelle, et menacer le monde d'un prochain retour à la barbarie?

« Les écoles modernes de l'économie sociale, disait Léon XIII, alors évêque de Pérouse, ravalaient l'homme à l'état de machine plus ou moins précieuse. De là vient que l'on perd de vue la valeur morale d'un homme. De là cette immense



exploitation des pauvres et des petits par ceux qui veulent profiter de leur travail.

Nous avons vu le mal, il est grand, il est immense, mais est-il possible d'y remédier ?

### III

On a bien réussi à faire des Congrès internationaux pour régler les conventions monétaire et postale, la propriété artistique et littéraire, la protection des marques de fabrique et plusieurs autres objets. Pourquoi ne réussirait-on pas dans une matière qui dépasse incomparablement toutes les autres ? Au moins il faut tenter cette grande entreprise ; on ne saura qu'elle est irréalisable qu'après en avoir essayé.

Sur tous les points du monde la classe ouvrière demande qu'une entente générale intervienne, pour mettre un terme à une situation devenue insupportable ; il ne serait pas impossible d'obtenir un vaste pétitionnement en faveur de la motion, que je vous soumettrai en terminant. Ce serait peut-être la meilleure préparation du résultat définitif.

Déjà le Parlement suisse a accueilli la proposition si fortement motivée qui lui a été faite à ce sujet par MM. les députés Dourlet et Favon et il l'a votée à l'unanimité.

Chez plusieurs nations apparaissent des dispositions non moins favorables.

Mais de tous côtés on sent le besoin d'un intermédiaire étranger aux compétitions nationales, d'un arbitre supérieur aux intérêts matériels et dévoué aux intérêts moraux de la classe ouvrière. De tous côtés aussi cet arbitre, ce protecteur, apparaît dans la personne du Pape, du représentant du Dieu-Ouvrier qui a donné, nous ne le redisons jamais assez, la seule solution de la question ouvrière, de Léon XIII qui, le premier, a signalé au monde la nécessité d'étudier et de résoudre ces graves problèmes. Il est supérieur aux intérêts matériels puisqu'il n'en a pas qui lui soient propres, il est étranger aux compétitions nationales puisqu'il est le docteur de tous les peuples, enfin il est le protecteur-né des intérêts moraux de la classe ouvrière.

Catholiques, nous sommes ses enfants. Ne trouverait-on pas tout naturel que nous nous adressions à notre Père et notre guide, pour lui demander de prendre en main la direction du grand travail que les circonstances nous imposent ? Nul ne serait mieux que lui arbitre entre le capital et le travail. Nous ne lui demanderons pas de trancher lui-même les questions pendantes, mais de provoquer le Congrès international qui en préparerait la solution.

Afin de donner plus de poids à notre démarche, nous nous adresserions à tous les catholiques du monde pour leur demander de prendre part avec nous à une démonstration générale de confiance absolue dans la sagesse du Vicaire de Jésus-Christ, en le priant de diriger la défense de nos plus chers intérêts.

J'ai donc l'honneur de vous proposer le vœu suivant :

Les industriels catholiques de la région du nord de la France sont convaincus de la nécessité absolue d'obtenir au plus tôt une réglementation internationale du travail sur les quatre points suivants :

1° Les conditions auxquelles les enfants seront admis à travailler dans les usines ;

2° Les conditions auxquelles les femmes pourront prendre part au même travail ;

3° Le repos dominical ;

4° La limitation des heures du travail quotidien.

Ils sont convaincus que cette nécessité s'impose :

1° Au point de vue économique, afin de placer toutes les nations concurrentes dans des conditions de productions identiques et vraiment équitables ;

2° Au point de vue hygiénique, parce que le travail des enfants, dans un âge trop tendre, ruine leur développement physique et moral ; parce que le travail de la femme, s'il n'est pas limité, nuit à la vie sociale en détruisant presque entièrement la vie de famille et entraîne une mortalité énorme dans ses petits enfants ;

3° Au point de vue moral, afin de sauvegarder les bonnes mœurs et surtout de procurer au monde du travail les bienfaits corporels et spirituels du repos dominical.

Ils supplient les catholiques de tous les pays du monde de se joindre à eux, pour conjurer le Souverain Pontife de prendre en main cette grande cause de la protection équitable du monde du travail dans l'univers tout entier, et de provoquer un Congrès international pour résoudre ces graves questions le plus tôt possible.

La proposition a été votée à l'unanimité.

## NOUVELLES MILITAIRES

Le colonel Ruysen, commandant en second l'Ecole militaire de Saint-Cyr, est mis à la tête du régiment des pompiers de Paris, en remplacement du colonel Coustou, promu, comme nous l'avons dit, au grade de général de brigade.

Très savant et très énergique, d'une belle prestance, le colonel Ruysen est né en 1838. Après s'être engagé comme simple soldat, il entra à Saint-Cyr et conquiert ses premiers grades au 1<sup>er</sup> zouaves, où il fut nommé capitaine. Il était lieutenant-colonel au 40<sup>e</sup> régiment, à Paris, quand il fut désigné pour le poste de commandant en second de l'Ecole de Saint-Cyr. Il a été nommé colonel l'année dernière.

Le successeur du colonel Ruysen à Saint-Cyr serait le colonel Mouton, qui commande actuellement le 148<sup>e</sup> régiment d'infanterie à Verdun.

On annonce le prochain mariage de M<sup>lle</sup> Marie-Thérèse de Rougé, fille du comte de Rougé, ancien page du roi Charles X, et de la comtesse, née Rougé, avec le marquis de la Ville de Baugé, lieutenant au 3<sup>e</sup> dragons, fils du comte de Baugé et de la comtesse, fille du baron de l'Épine.

Plusieurs journaux, en annonçant la mort du colonel d'artillerie Gras à Grenoble, l'ont qualifié d'inventeur du fusil modèle 1874. C'est une erreur.

L'officier à qui l'on doit cette arme est

bien vivant, c'est le général Gras, inspecteur général des manufactures d'armes, aujourd'hui en résidence à Paris.

## CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

On annonce le prochain mariage de M. le comte Guy de Marciou, lieutenant écuyer à l'Ecole de cavalerie de Saumur, avec M<sup>lle</sup> de Clermont-Tonnerre.

### CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.

A l'occasion des fêtes du 1<sup>er</sup> de l'an 1889, les billets aller et retour réduits de 25 0/0 qui seront délivrés à toutes les gares du réseau d'Orléans, aux conditions du tarif spécial A, n<sup>o</sup> 9, les 29, 30, 31 décembre 1888, 1<sup>er</sup>, 2 et 3 janvier 1889, seront exceptionnellement valables pour le retour jusqu'aux derniers trains de la journée du vendredi 4 janvier.

Les billets de ou pour Paris conserveront leur durée lorsqu'elle expirera après le 4 janvier.

### MUSICIENS MILITAIRES

Nous apprenons que le ministre de la guerre autorise les jeunes gens connaissant la musique et pouvant jouer d'un instrument, à choisir leur régiment et à entrer dans les musiques militaires.

### L'ASSOCIATION ARTISTIQUE D'ANGERS

On lit dans la *Petite France* :

« L'Association artistique a-t-elle vécu, n'entendrons-nous plus à Angers cet excellent orchestre et cette savante musique que nous entendons depuis près de 40 ans ? nous ne le croyons pas, malgré tous les bruits qui courent en ville à ce sujet, et nous espérons que le directeur, M. Jules Bordier, ne donnera pas sa démission de président de cette œuvre qui donne à notre ville une si grande réputation artistique. »

POITIERS. — Il résulte d'une communication faite par le maire de Poitiers au Conseil municipal que le nombre des indigents admis à participer au service gratuit de l'assistance médicale et pharmaceutique s'élève à 2,422 personnes, et que la charge qui incombera à la ville de ce chef est de 2,687 francs 50, sans préjudice de l'augmentation qui ne manquera pas de se produire par suite des admissions nouvelles.

### DÉCOUVERTE ARCHÉOLOGIQUE A POUZAUGES

M. des Nouhes, maire de Pouzauges, vient de découvrir aux environs de son château de la Cacaudière, des constructions romaines d'une importance considérable.

### CES JÉSUITES!

L'école libre de Saint-François-Xavier, à Vannes, a présenté cette année au baccalauréat 44 élèves, 36 ont été reçus. C'est un beau succès.

### Grand Théâtre d'Angers.

Samedi 29 décembre  
Représentation extraordinaire avec le concours de M. Paulus, le chanteur populaire, dans son répertoire nouveau.

Dimanche 30 décembre  
La Princesse de Trébizonde et Le Chalet.

## BULLETIN FINANCIER.

Paris, 27 décembre.  
Le marché est au calme plat. Pas d'affaires nouvelles et par suite léger tassement des cours : 3 0/0, 82.72 ; 4 1/2 0/0, 104.05.

Le Crédit Foncier est bien tenu à 1,365. Une reprise assez vive se produit sur les Bons à lots algériens, en vue du tirage du 15 janvier. On achète aussi les communales 1880 pour le tirage du 5 février.

La Société Générale garde ses prix précédents à 465.

La Banque d'Escompte se tient à 525 avec un courant d'affaires très régulier.

Les Dépôts et Comptes courants sont sans changement à 601.25.

Peu d'animation sur le Panama. On ne saurait du reste tirer aucune indication des cours pratiqués, la valeur n'obéissant en ce moment qu'aux impulsions de la spéculation.

L'obligation Porto-Rico dotée de la garantie de l'Espagne et d'une première hypothèque sur la ligne se négocie à 295.

Les obligations Foncières de la Société des Immeubles s'échangent à 375. Elles sont encore bien loin de leur prix normal, car elles sont toutes remboursables à 1,000 fr.

L'action de la Compagnie Transatlantique est demandée à 377.50. Il sera payé, à partir du 2 janvier, un coupon de 14.485, mais, par action au porteur.

L'assemblée générale de la Société des Mines d'or de Saint-Élie a eu lieu le 20 décembre dernier.

L'obligation des Chemins de Fer Economiques se traite à 360.

## BOURSE DE PARIS

DU 27 DÉCEMBRE 1888.

Rente 3 0/0	82 65
Rente 3 0/0 amortissable	86 70
Rente 4 1/2 (nouveau)	103 95
Obligations du Trésor	510 »

## Cours du froment et de l'avoine en Maine-et-Loire au 24 Décembre.

	Froment	Avoine
Angers, l'hect. 19	8 50 à 9 »	» »
Saumur, 18 25	19 » »	8 50 » »
Baugé, 18 50	19 25 »	9 25 » 50
Segré, 19 »	» » »	9 25 » »
Beaupreau, 18 »	18 75 »	9 » » »
Montfaucon, 18 50	19 » »	9 » » »
Montrevault, 18 50	» » »	8 50 » »
Chemillé, 18 75	19 25 »	8 50 » 9 »
Champtoceaux, 18 50	19 » »	9 » » »
St-Flor-le-Vieil, 18 75	» » »	9 » » »
Vihiers, 18 75	19 » »	8 25 » 8 75
Brissac, 19 »	» » »	7 50 » 8 »
Chalonnnes, 19 »	» » »	9 » » »
Doué, 18 75	» » »	9 » » 10 »

A Nantes, blés américains, de 27 » à » » les 100 kilos.  
Les bons blés français valent de 23 50 à 24 25 les 100 kilos.

PAUL GODRET, propriétaire-gérant.

### Tribunal civil de première instance d'Angers.

Etudes de M<sup>e</sup> BONIN, avoué à Angers, rue du Commerce, 16, de feu M<sup>e</sup> GAGNAGE, notaire à Saumur, sous la gérance actuelle de M<sup>e</sup> BRAC, notaire audit lieu, et de M<sup>e</sup> GASNIER, notaire à Angers, rue Saint-Devis.

ADJUDICATION le samedi 1<sup>er</sup> janvier 1889, à une heure du soir, en l'étude de feu M<sup>e</sup> GAGNAGE et par le ministère de M<sup>e</sup> BRAC, notaire, gérant de cette étude, et de M<sup>e</sup> GASNIER, notaire à Angers.

**VENTE**  
SUR LICITATION  
En deux Lots  
DE DEUX  
**CLOS de VIGNES**  
ET  
**PETITES MAISONS**  
Y ATTENANT  
Situés commune de Saumur, cantons de Grenelle et de la Gacule-du-Loup.

1<sup>er</sup> lot, sur la mise à prix de ..... 1,600 fr.  
2<sup>e</sup> lot, sur la mise à prix de ..... 4,000 fr.  
Total des mises à prix... 5,600 fr.  
Outre les frais et charges.

S'adresser, pour tous renseignements :

1° A M<sup>e</sup> BRAC, notaire à Saumur, dépositaire du cahier des charges ;

2° A M<sup>e</sup> GASNIER, notaire à Angers ;

3° A M<sup>e</sup> BONIN, avoué à Angers, poursuivant la vente.

Pour insertion sommaire,  
Signé : BONIN.

Etude M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur.

**A AFFERMER**  
Pour entrer en jouissance le 1<sup>er</sup> novembre 1889,  
**LA GRANDE PRAIRIE**  
DE  
**L'ILE PONNEAU**  
S'adresser au garde, M. PAPILLON, qui habite l'île, ou au notaire.

Etude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur.

**A VENDRE**  
A L'AMIABLE  
**UNE MAISON**  
SITUÉE A SAUMUR, QUAI DU GAZ,  
Appartenant à M<sup>me</sup> PICHAT.

S'adresser, pour traiter, au notaire.

Etude de M<sup>e</sup> LE BARON, notaire à Saumur.

**A VENDRE**  
A l'amiable  
UN  
**Très vaste Établissement**  
NOMMÉ

**VILLA PLAISANCE**  
Situé à 1 kilomètre de Saumur,  
Aménagé pour Fêtes, Noces  
et Banquets  
Avec Jardins, Bosquets et  
Jeux de toutes sortes.  
S'adresser à M<sup>e</sup> LE BARON, notaire.

**A VENDRE**  
Ou à Louer présentement  
**VASTE IMMEUBLE**

Situé à Angers, au centre de la ville,  
Où s'exploitait un important café, et propre à tout établissement commercial.

Conditions avantageuses.  
S'adresser à M<sup>e</sup> GASNIER, notaire à Angers.

Etude de M<sup>e</sup> PASQUIER, notaire à Montsoreau.

**A VENDRE**  
PAR ADJUDICATION  
A la Mairie de Bagneux,  
Le DIMANCHE 30 décembre 1888, à midi :

1° Une **Petite Maison** avec Jardin bien planté, d. 11 ares, au Pont-Fouchar, commune de Bagneux, ancienne route de Doué ;  
2° Une **Vigne** avec chambre, pressoir et cave, de 1 hectare 22 ares, aux Varennes, commune de Saumur ;  
3° Un **Pré** de 29 ares 74 centiares, à Reaulieu, commune de Dampierre.

**Noël et le Jour de l'An**  
**CHAPELLERIE ROUSSEAU**  
Rue Saint-Jean, 50, Saumur.

Grand assortiment de Chapeaux souples et imperméables, provenant de la Maison LAVILLE et autres.  
**FANTAISIES ALEXANDRE**, pour Dames, Fillettes et Bébés, Toques, Fourrures en tous genres, le tout de la Dernière Mode et à Prix Réduits.

Chapeaux pour Prêtres, Bonnet grec, ainsi qu'un Grand Choix de Rabats.

Atelier spécial de Fabrication qui permet de livrer sous 24 heures toute Commande ainsi que les Réparations.

**A Louer présentement**

UNE  
**JOLIE PETITE MAISON**

Rue du Marché-Noir.  
S'adresser à M. Raymond GIRARD, rue Dacier, 24, Saumur.

M<sup>me</sup> MARTIN donne des Leçons d'anglais et de français, rue du Portail-Louis, 54.



# MAGASINS de la GLANEUSE

## SAUMUR

### ÉTRENNES 1889

Fourrures, Éventails, Bibelots, Articles de Paris, Jupons, Mouchoirs, etc., etc.

OCCASIONS RÉELLES à tous les COMPTOIRS

Toutes les Marchandises sont affichées et marquées en chiffres connus.

**LE COMPTOIR DE FOURRURES**, le plus Important de Saumur, se recommande par ses Immenses Assortiments et ses Prix DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE

MAGASINS DE LA GLANEUSE

Étude de M<sup>e</sup> BRAC, notaire.

#### A LOUER

Pour la Saint-Jean 1889,

**DEUX MAISONS**  
De COMMERCE

L'une, rue d'Orléans, 41;  
L'autre, rue de la Tonnelles, 20.

S'adresser à M. REGNEAU-GUITTON,  
ou à M<sup>e</sup> BRAC, notaire.

#### CAVE A LOUER

Rue Haute-Saint-Pierre, 27.

S'adresser place Saint-Pierre, 2.

#### CIDRES

De Bretagne et de Normandie

M<sup>me</sup> ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'on lui envoie des pommes à cidre des meilleurs contrées de Bretagne et de Normandie.

Désormais, elle fera fabriquer elle-même le cidre qu'elle livre à la consommation, rue de Rouen, n° 21.

Le prix est toujours de 30 fr.  
On trouvera aussi des cidres de 1<sup>er</sup> choix pour mettre en bouteilles.

UN MÉNAGE, muni de bons certificats, demande une place, le mari comme garde, régisseur, etc., la femme pour cuisine, ménage et basse-cour.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un Apprenti boulanger, chez M. DECHÉZELLES, qual de Limoges, n° 67.

#### AVIS

M. L. GUIGNON a l'honneur de prévenir sa clientèle que depuis le 19 novembre, le sieur E. NORENS, marbrier, ne fait plus partie de son personnel.

#### BRODERIES

Or, Argent et en tous genres.

M<sup>me</sup> MARC, rue du Pressoir-Saint-Antoine, 58, Saumur.

PRIX MODÉRÉS.

#### ACCORDS ET RÉPARATIONS DE PIANOS

#### Alfred PERRY

ACCORDEUR - ÉGALISEUR

A Montreuil-Bellay,

Représentant de la maison OURY, de Paris.

Accords, réparations, vente de pianos neufs et d'occasion.

S'adresser au bureau du journal.

#### GRAINS ET FOURRAGES

#### L. BRUNET

23, rue de la Petite-Bilange.

Livraison à domicile par n'importe quelle quantité et à des prix très bon marché.

Prix spécial pour l'année.

#### M<sup>me</sup> RICHARD

Rue Saint-Jean, n° 20

Saumur, demande une bonne apprêteuse et une apprentie pour les Modes.

#### MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846, Place Bilange, Saumur  
**PILLET-BERSOULLÉ, Succ<sup>r</sup>**

Accordeur-Egaliseur de la Maison PLEYEL. — Fournisseur de l'École de Cavalerie.

M. PILLET a l'honneur de vous informer qu'en sa qualité de représentant de la Maison PLEYEL, il pourra vous offrir un grand choix de pianos neufs et d'occasion, de tous facteurs, à des prix défiant toute concurrence.

Vous trouverez également des harmoniums et des instruments de toutes sortes, ainsi que 500 partitions à choisir pour les abonnés à la lecture musicale.

Grand choix de musique pour vente et location.

Accords, réparations, échanges et locations de pianos.

MAISON DE CONFIANCE

#### Exposition Universelle de 1889

Huit jours à Paris

Couché, nourri, entrée à l'Exposition, promenade aux environs de Paris. Entrée dans un théâtre au choix. Entrée aux musées, jardins, monuments, etc., pour 150 fr. Versement 10 fr. par mois. Faculté de venir à n'importe quelle date après dix versements ou 100 fr.

Les fonds sont versés au Comptoir d'Escompte à Paris.

S'adresser, pour renseignements, au bureau du journal, ou 6, rue du Temple, Saumur.

#### A l'Occasion du Jour de l'An

### BICHE

PÂTISSIER

PLACE DE LA BILANGE

Grand Assortiment de Bonbons à 1 f. 70 le demi-kil.

Beau choix de Boîtes, Coffrets, Sacs, etc., pour Étrennes

A DES PRIX TRÈS MODÉRÉS

#### VENTE ET LOCATION DE PIANOS

### HENRI EICHE

Représentant de la maison GAVEAU

8, rue Saint-Jean, Saumur.

M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle trouvera dans ses Magasins les pianos des Facteurs les plus en renom, au même prix qu'à Paris (transport compris).

Locations, échanges, accords, réparations, musique et partitions aux conditions les plus avantageuses.

Saumur, imprimerie de PAUL GODRET.

#### ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean

G. DOUESNEL

P. ANDRIEUX, Succ<sup>r</sup>.

#### CHOCOLATS FÉLIX POTIN

Escompte 5 0/0 par 5 kil. depuis le n° 3.

#### CAFÉS GRILLÉS

Escompte 3 0/0 sur 2 kil. 500.

#### ÉTRENNES DE 1889

Épicerie Parisienne

### M<sup>on</sup> IMBERT ET FILS

33, rue d'Orléans, et rue Dacler, 38

#### Rayon spécial de Confiserie

Dragées, Pralines, Fondants, Bonbons de chocolat à la crème, praliné, etc. Assortiment recommandé à 1 fr. 80 le 1/2 kilog., défiant à qualité égale toute concurrence.

Coffrets et Cartonages riches, Laques, Porcelaines, Vannerie fine, modèles les plus nouveaux.

Vins fins, Spiritueux, Liqueurs.

# CACAO VAN HOUTEN

PUR Soluble

remplaçant avantageusement

TOUS LES CHOCOLATS

Se vend partout aux prix de fr. 5, — fr. 2.60. et fr. 1.40

Méfiez-vous des boîtes vendues à des prix plus bas, dont ni l'origine authentique ni le poids peuvent être garantis.

Une fois essayé, le CACAO VAN HOUTEN sera pris toujours.

Se trouve dans toutes les bonnes épiceries, pharmacies et confiseries. A SAUMUR, chez MM. P. ANDRIEUX, 28 et 30, rue Saint-Jean; E. D'HUY, 27, rue de la Tonnelles; IMBERT et FILS, 33, rue d'Orléans, et 38, rue Dacler.